

**TRAJECTOIRES NOUVELLES DU TIR
DE COMPETITION ET DE LOISIR**

Siège social :
C/o Bonnefoy
8 Villa de la Saulaie
75020 Paris

SIREN 451 153 241

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 DECEMBRE 2009

Le 29 décembre 2009 à Montrouge s'est déroulée l'assemblée générale ordinaire de l'association.

Membres présents : C. MECHIN, T. CAMBRESY, G. BONNEFOY, R. GONTIE

Membres représentés : D. SAGET, L. MAESTRONI et C. HANOT pouvoirs à T. CAMBRESY,

Membre excusé : R. ALIMECK

Le quorum est atteint, l'assemblée présente peut délibérer souverainement. La séance est ouverte à 19h10. Les membres sont invités à se prononcer sur la saison 2008-2009 et l'exercice comptable 2009 qui s'y rapporte (1/9/2008 au 31/8/2009). L'assemblée est électorale et doit renouveler son comité directeur et son bureau.

1. Approbation du PV de l'AG 2008

Le secrétaire G. Bonnefoy donne lecture du PV de l'AG 2008. Il est rappelé que le rapport d'AGO 2008 a été publié en PDF à la consultation libre sur le site internet de l'association depuis début septembre 2009. Le Président après lecture du PV de l'AG 2008 le soumet au vote.

Le procès verbal de l'AG 2008 est adopté à l'unanimité des voix présentes.

2. Rapport moral du Président

Pour la saison 2008-2009, le club a compté 10 adhérents, dont 9 licenciés (effectif en baisse d'1 personne par rapport à l'an passé).

A noter ci-dessous les faits marquants de la saison écoulée :

- Participation aux compétitions :
Charles Méchin a participé à des championnats du niveau départemental à national. Il a contribué du niveau départemental au niveau international en tant qu'arbitre R.G.S. (Règles de Gestion Sportives) aux différentes compétitions FF Tir et IAU.
- Riva Alimeck et Gilles Bonnefoy ont apporté leur contribution en tant qu'arbitres pour les compétitions départementales et régionales.

Le Président indique que le comité directeur se renouvelle sur la présente assemblée.

Le rapport moral du président est adopté à l'unanimité des voix présentes.

3. Rapport financier

Présentation du résultat et des comptes de l'association :

Charges :	982,15 €
Produits courants :	1 072,00 €
Produits exceptionnels :	2,00 €

L'exercice est bénéficiaire de 91,85 €.

Au 31/8/2009, soit la fin de saison, les soldes créditeurs sont les suivants :

En banque :	841,97 €
En caisse :	0,00 €

Il est demandé à deux des membres présents de procéder par sondage de quelques factures dans la comptabilité présentée dans son intégralité et de vérifier l'enregistrement des pièces dans le grand livre des comptes.

Messieurs René GONTIE et Gilles BONNEFOY procèdent aux vérifications de deux pièces comptables qu'ils choisissent eux-mêmes.

Vérifications faites, aucune erreur ni omission ne sont relevées. La consultation du grand livre ne fait l'objet d'aucune remarque sur sa tenue ou sur certains mouvements à expliquer.

La sincérité des comptes est avérée.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des voix présentes.

4. Augmentation de cotisation

Pour l'exercice 2009, une augmentation annuelle a été votée lors de la précédente AGO. Les frais d'entretien pour les armes à air comprimé suivent les augmentations de prix annuelles.

La gestion des participations financières pour les agents de La Poste et de France Télécom par leurs employeurs respectifs induit des coûts de gestion et les recettes sur ce point sont en baisse. En outre, elles augmentent très peu et elles concernent désormais moins d'adhérents.

Pour faire face à l'augmentation des frais administratifs qui sont constants, il est nécessaire de toujours capitaliser un peu.

Le Président propose de porter la cotisation à 57 euros pour la saison 2010-2011.

Cette augmentation est votée à l'unanimité.

5. Election du comité directeur

Membres candidats au comité directeur : M. Thierry CAMBRESY, M. Charles MECHIN, M. Gilles BONNEFOY et M. René GONTIE.

Le comité directeur est élu par la présente assemblée à l'unanimité et il est composé des membres suivants : M. Thierry CAMBRESY, M. Charles MECHIN, M. Gilles BONNEFOY et M. René GONTIE.

L'assemblée est amenée à se prononcer sur la candidature de M. Thierry CAMBRESY présentée par le comité directeur à la Présidence de la société de tir.

Le Président est élu à l'unanimité en la personne de M. Thierry CAMBRESY qui déclare accepter cette fonction.

Le comité directeur procède dans la foulée à l'élection du secrétaire général et du trésorier de la société de tir et déclare à ladite assemblée l'élection suivante :

M. Gilles BONNEFOY, secrétaire général
M. Charles MECHIN, trésorier

Aucune question écrite n'est parvenue au siège de l'association pour en débattre en assemblée.
Pas de question de l'assemblée présente.

La séance est levée à 20h47.

Fait à Montrouge, le 29 décembre 2009
3 pages paraphées du Président.

Le Président, Thierry Cambrésy	Le secrétaire général Gilles Bonnefoy
---------------------------------------	--